



## Informations et conditions pour les exposants et artisans

### Sabbat des sorcières 25 et 26 juillet 2026

#### 1 – Conditions de participation, réservation et inscription

Le **Sabbat des Sorcières** est organisé par l'**Association CDC Paranormal**.

Votre **réservation ne sera effective qu'après réception de votre dossier complet**.

Pour finaliser votre inscription, vous devez remplir le **formulaire en ligne** disponible à l'adresse suivante :

<https://forms.gle/dAxJGxweG3cyrSZE6>

Vous pouvez également y accéder via notre page <https://sabbatdessorcieres.com/exposants-artisans/>

Une fois le formulaire complété, **vous recevrez un e-mail contenant un lien vers le site HELLOASSO**.

Sur cette page, vous pourrez **régler le montant de votre emplacement** en fonction du nombre de mètres linéaires sélectionnés dans le formulaire. Il vous sera également possible de **réserver des tables et des chaises en supplément**, si vous le souhaitez.

Ces démarches effectuées, **votre place sera définitivement réservée** pour le **Sabbat des Sorcières 2026**.

#### 2 – Montant des emplacements et matériel

Le prix est calculé en fonction du nombre de mètres linéaires réservés :

3 mètres linéaires (minimum obligatoire)	40 €
1 mètre linéaire supplémentaire	15 €
Foodtruck	80 €

Il est possible de réserver un maximum de **8 mètres linéaires**.

## Location des tables et chaises :

2 tables 180 cm + 2 chaises	10 €
3 tables 180 cm + 2 chaises	15 €
4 tables 180 cm + 2 chaises	20 €

Maximum de tables et chaises réservable (**4 tables + 2 chaise**)

## 3 – Logement et vie sur place

Le **Sabbat des Sorcières** se déroulant au **Stade de Rieux-Minervois** (Avenue Georges Clémenceau, 11160 Rieux-Minervois), nous tenons à ce que votre accueil soit le plus serein possible.

- **Stationnement et nuitées** : Une zone de stationnement dédiée sera mise à votre disposition à proximité immédiate de l'événement pour les artisans souhaitant dormir sur place (camion aménagé, camping-car, etc.).
- **Autonomie** : Il vous appartient de prévoir le nécessaire pour être autonome durant le week-end. Des **coffrets électriques** seront disponibles sur le lieu afin de permettre la recharge de vos appareils et de matériel léger. En revanche, il ne sera pas possible de brancher directement les camions ou camping-cars sur ces coffrets électriques.
- **Hygiène et confort (clause sous réserve de faisabilité)** : L'association étudie actuellement avec la **Mairie de Rieux-Minervois** la possibilité de mettre à disposition des exposants un accès à des **douches** situées dans le **Hall des Sports**, avec une ouverture envisagée **le matin et le soir**. Dans le cas où cette solution ne pourrait être mise en place, l'association s'efforcera de proposer une alternative, notamment par la mise à disposition de **cabines de douche mobiles** pour le week-end.

*Veuillez noter que cette prestation est soumise à validation technique et à l'accord final des installations. Bien que nous fassions de ce point une priorité pour votre confort, cette clause reste suspensive en cas de contrainte technique majeure indépendante de notre volonté.*

## 4 – Dates et horaires d'ouverture au public

L'événement se déroule sur deux jours avec les horaires suivants :

- **Samedi** : Ouverture de **10h00 à 21h00**. (*Une prolongation jusqu'à 22h00 est possible selon l'affluence, un concert étant prévu en début de soirée*). Pour cette nocturne, **vous restez libre de prolonger ou non l'ouverture de votre stand** selon votre souhait.
- **Dimanche** : Ouverture de **10h00 à 18h00**.

Tarifs d'entrée pour les visiteurs :

- **Pass 1 jour : 3 €**
- **Pass week-end (2 jours) : 5 €**
- **Enfants de moins de 12 ans : Gratuit**

## 5 – Mise à disposition de matériel – Emplacements

CDC Paranormal établit le plan d'installation des exposants et artisans et attribue les emplacements à chacun.

Si vous avez besoin d'électricité, n'oubliez pas de cocher la case "**Oui**" sur le formulaire d'inscription. Cela nous permettra de vous attribuer un emplacement adapté et de vous garantir l'accès au courant électrique.

CDC Paranormal ne fournit pas de matériel ni d'outillage pour l'installation des stands. Chaque exposant doit donc se munir du matériel nécessaire à son installation : petit outillage, éléments de décoration, matériel divers, repas, etc.

Concernant les tables et les chaises, seules les personnes les ayant réservées lors de leur inscription pourront y avoir accès pendant l'événement.

Ce matériel devra être restitué en bon état à la fin du Sabbat des Sorcières. En cas de non-restitution ou de dégradation, le prix du matériel prêté pourra vous être facturé pour couvrir le remplacement du matériel manquant ou détérioré.

## 6 – Aménagement – tenue des stands

Les stands pourront être installés dès le **vendredi 24 juillet** à partir de **14h00**, jusqu'à **20h00**. Pour les exposants et artisans ne pouvant pas venir durant ce créneau horaire, il sera possible d'installer votre stand **dès 8h00 le samedi 25 juillet**. L'aménagement du stand est réalisé exclusivement par les exposants. Toute installation d'enseignes ou de panneaux à l'extérieur des stands est interdite (perçage et trous sont interdits).

Pensez à apporter des **bâches** ou tout autre moyen de protection pour couvrir votre stand le soir et protéger vos produits. Nous vous conseillons également de prévoir un **parasol, tonnelle ou barnum**, car le soleil sera probablement au rendez-vous.

L'exposant doit assurer lui-même la surveillance du matériel et des marchandises sur son stand. L'évacuation des stands devra être faite dans les délais impartis. Les exposants devront restituer leurs emplacements dans l'état où ils les ont trouvés. Toute détérioration causée au mobilier, au bâtiment et au sol par leurs installations ou leurs marchandises seront à leur charge.

## 7 – Services et vente de produits

Afin d'éviter toute surprise ou concurrence excessive entre exposants proposant les mêmes prestations, il est essentiel d'indiquer **de manière précise** dans le formulaire d'inscription les **services pratiqués** et/ou les **produits vendus** lors de notre événement.

Par exemple : si vous proposez des **consultations de voyance** et vendez également des **produits de bien-être** (minéraux, huiles essentielles, encens, etc.), merci de le mentionner clairement.

Dans le cas contraire, si ces informations ne sont pas correctement renseignées, **l'organisation se réserve le droit de vous demander de ne pas vendre ni proposer** certains services ou produits non déclarés sur votre fiche d'inscription, **afin de maintenir un équilibre équitable** entre les exposants et d'éviter une concurrence disproportionnée.

## 8 – Désistement

En cas d'absence ou d'annulation de la part de l'exposant, celui-ci se doit de prévenir **CDC Paranormal** au minimum **10 juillet 2026 ( sauf cas de force majeur)**.

**Par e-mail** [contact@cdc-paranormal.com](mailto:contact@cdc-paranormal.com) ou [contact@sabbatdessorcieres.com](mailto:contact@sabbatdessorcieres.com)

Dans le cas contraire, le paiement de l'emplacement ne sera pas remboursé.

## 9 – Assurance

L'exposant s'engage, lors de sa réservation, à être couvert par une police d'assurance en vigueur le jour de l'événement. Cette assurance doit garantir sa responsabilité civile envers les tiers dans le cadre de son activité d'exposant.

L'attestation d'assurance, conforme aux normes en vigueur, doit être transmise via le formulaire d'inscription ou par e-mail.

**⚠ Sans ce document, votre inscription ne pourra pas être validée.**

Pour les autres risques (incendie, vol, dégâts des eaux, détérioration du matériel, recours des tiers, etc.) concernant ses propres équipements, marchandises ou installations, il appartient à chaque exposant de vérifier auprès de son assureur qu'il bénéficie bien d'une couverture adaptée pour ce type de manifestation.

À défaut, l'exposant sera seul responsable des dommages ou dégradations survenus pendant l'événement.

## 10 – Limitation des responsabilités

Dans le cas où le sabbat des sorcières ne pourrait avoir lieu pour une raison qui ne serait pas imputable à CDC Paranormal, la responsabilité de l'organisateur serait exclusivement limitée à la mise en avoir des sommes versées.

## 11 – Application du règlement

Lors de la validation du formulaire d'inscription, en cochant la case d'acceptation, l'exposant s'engage auprès de **CDC Paranormal** à respecter les présentes conditions, ainsi qu'à se conformer aux règles de sécurité en vigueur et à assurer la propreté ainsi que le nettoyage régulier de son emplacement.